Déclaration du SE-UNSA à la CAPD du 28 août 2020

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Mesdames, Messieurs les membres de cette CAPD,

Nous vivons une année exceptionnelle, extraordinaire, car oui, rien ne se passe comme d'ordinaire en 2020 ! Le confinement inattendu, l'adaptation expresse et la capacité des enseignants pour assurer seuls la continuité pédagogique de nos élèves en « distanciel », déclaré nouveau mot de l'année, contredisant le fameux « nous sommes prêts » de notre ministre. Non, nous n'étions pas prêts.

Face au mépris dont sait faire preuve Jean-Michel Blanquer à l'égard des enseignants en général et des organisations syndicales en particulier, il faut bien avouer qu'un peu de changement aurait été un soulagement pour débuter l'été!

Car les enseignants n'ont plus confiance en ce Ministre. Son maintien en poste peut s'apparenter à une réelle provocation, comme celle d'avoir dû suivre BFMTV pour connaitre les décisions concernant notre profession... Les collègues sont en profond désaccord avec les choix politiques mis en œuvre dans leur secteur d'activité, comme l'a démontré le baromètre des métiers réalisé par l'Unsa Education. Nous espérions vraiment un signe de changement de cap avec un nouveau ministre, surtout après l'année scolaire écoulée... Il n'en sera rien!

Nous serons donc très attentifs au suivi des dernières annonces car nombreux sont les enseignants, et particulièrement les directeurs et directrices, qui attendent une réelle amélioration de leurs conditions de travail et de leur salaire. Le SE-UNSA a lancé une alerte sociale pour les directeurs d'école, qui vivent une situation explosive : allégement des tâches, aide administrative pérenne, revalorisation, clarification des champs de compétences, les attentes sont fortes. Nous continuerons à œuvrer pour une amélioration des conditions de travail de toutes et tous car le bien-être des professeurs ne peut qu'engendrer la réussite de nos élèves!

Mais les enseignants sont inquiets, voire désabusés : à la crise sanitaire, au profbashing, s'est ajouté un dysfonctionnement dans ce mouvement 2020, des affectations connues le 3 ou le 24 juillet, jour de fermeture des services de la Dsden laissant des collègues sans réponse, des exeat-ineat traités très tardivement, sans parler de la nouvelle opacité régissant les affectations, décidée par ce ministère. Aujourd'hui, il ne s'agit pas de suspicion mais bien d'un fonctionnement qui empêche de comprendre et d'obtenir les explications aux affectations. Même si vos services ne peuvent évidemment être tenus pour responsables de tout ce marasme, car nous savons le travail et les heures passés sur ce nouveau mouvement, il ne faudrait pas oublier, derrière ces « dossiers », la gestion humaine des personnels. Nos collègues se sentent parfois peu considérés voire malmenés par leur administration.

Le dialogue social « vit » désormais à l'heure de la loi de transformation de la Fonction Publique associée à la RGPD.

Les personnels de l'Éducation nationale, notamment ceux qui participent aux mutations, commencent d'ailleurs à prendre la mesure de ce changement radical. Nous continuons à marteler qu'élus par nos pairs, nous ne devons pas être empêchés d'exercer nos missions, et qu'à la base, nous sommes en droit d'avoir un minimum de communication d'éléments concernant les collègues que nous représentons.

Pour revenir au sujet du jour et puisque la loi dite de « transformation de la fonction publique » en a décidé ainsi, la CAPD d'aujourd'hui, prend un air d'enterrement de première classe des droits de nos collègues à voir leurs délégués élus vérifier leur promotion de grade et avancement.

Après les opérations de mouvement devenues opaques, les collègues prennent conscience qu'il en sera de même l'an prochain pour l'accès à la hors classe, la classe exceptionnelle, les boosts de la classe normale. Ils nous témoignent déjà leur incompréhension, et leur amertume.

Le SE-Unsa considère ceci comme un **véritable recul pour l'ensemble des collègues** et une attaque au paritarisme de façon globale ; rien ne viendra atténuer ce sentiment !

Cependant, pour les **promotions « Hors classe »,** à effet du 1er septembre 2020, qui nous occupent aujourd'hui, saluons l'augmentation du ratio des promus à la Hors-Classe amenant à rejoindre enfin une certaine équité avec nos collègues du second degré (17% dans tous les corps dorénavant). C'est 4 fois plus qu'en 2013 (54 promus contre 224 aujourd'hui). Nous revendiquons ces avancées, fruit de longues négociations et notamment avec le PPCR.

La hors classe, ne doit pas être une « mini-classe exceptionnelle », mais bien le prolongement fluide de la classe normale en garantissant une carrière sur 2 grades, en prenant en compte les collègues retraitables. Nous regrettons d'ailleurs que l'ancienneté de grade soit prise en compte et non l'ancienneté de service, créant une injustice pour nos collègues anciens instituteurs.

Il reste à obtenir que soient modifiables les avis, surtout pour les collègues n'ayant pas eu droit à un rdv de carrière à qui un « satisfaisant » donné par effet de masse à toute une génération qui se sent encore aujourd'hui dévalorisée par sa hiérarchie, mais aussi pour ceux ayant eu un avis « à consolider » sous-entendant que toute une carrière se résume à un parcours insatisfaisant qui ne sera donc jamais améliorée, car jamais réévaluée. Nous avons demandé au ministère que ces appréciations ne soient pas gelées et puissent être reconsidérées.

Pour le SE-Unsa, **la classe exceptionnelle** doit être, dans le cadre d'une carrière complète, accessible à tous. Quelles que soient leurs fonctions, les enseignants font tous leur métier de façon remarquable : chacun a sa fonction dans l'institution, et toutes les fonctions sont complémentaires.

L'accès à la classe exceptionnelle, c'est la reconnaissance du parcours professionnel des personnels. Elle permet également la hausse significative des rémunérations et a aussi des

incidences positives sur le calcul des pensions. C'est l'enjeu salarial que défend le SE-UNSA.

Puisque ce troisième grade a été créé, le SE-UNSA a à cœur de permettre au plus grand nombre d'y accéder le plus tôt possible. C'est pourquoi, nous revendiquons que plusieurs leviers soient actionnés :

- L'augmentation du nombre de promotions par année.
- La réduction de la durée exigée de 8 années à 6 années pour le vivier 1 (relevant des missions et fonctions particulières). Cela permettrait à un plus grand échantillon de personnels de « concourir » pour cette promotion.
- De la même façon, le SE-UNSA revendique l'élargissement des fonctions ouvrant droit à l'éligibilité au titre du vivier 1. Nous avons proposé au ministère de modifier la proportion des viviers en, 60 % pour le vivier 1 et 40 % pour le vivier 2, au lieu de 80% et 20%, ceci afin de permettre à une plus grande majorité de collègues sans mission ou fonction particulière d'atteindre ce grade. Le ministère n'a pas souhaité nous suivre sur ce sujet, et nous le déplorons.
- Nous regrettons que les années de Faisant Fonction (direction, CPC …) ne soient pas prises en compte dans les années de fonction particulière, alors que ce volontariat rend service à l'administration.

Il faut maintenant préparer cette nouvelle rentrée particulière, où les interrogations se mêlent aux inquiétudes, dans un contexte de crise sanitaire avec lequel il va falloir s'accommoder pendant probablement encore de longs mois.

Je vous remercie de votre attention.

Adeline Giovanella,

Secrétaire départementale adjointe du SE-UNSA.

SYNDICAT des enseignants de l'Unsa